



Loi 1901 / n°W91 1000735

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2021

L'assemblée générale ordinaire de l'association **Fédération Française des Professionnels de Biodanza** (FFP Biodanza) se déroule ce jour, samedi 26 juin 2021 à distance sur Zoom à 10h15.

24 membres actifs sont présents et 38 membres actifs représentés par pouvoir soit un nombre total d'adhérents actifs présents ou représentés de 62.

Conformément aux statuts, seuls les membres actifs titulaires assistent aux assemblées générales avec voix délibérative. Ils sont électeurs et éligibles.

On compte également 5 membres aspirants présents. Conformément aux statuts, ils assistent aux assemblées générales avec voix consultative. Ils ne sont ni électeurs, ni éligibles.

L'assemblée générale ordinaire est ouverte et peut légalement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- Rapport moral,
- Bilan activités 2020 2021 et orientations 2021 2022,
- Bilan financier 2020, cotisations et budget prévisionnel 2021,
- Election du bureau, mandat et signature pour la gestion de l'association
- Questions diverses

1) Rapport moral

Ehouarn Auffret, président de notre association présente le rapport moral à l'assemblée générale annexé à ce procès verbal. Celui-ci est présenté au vote.

Vote : le bilan moral est adopté à l'unanimité

2) Bilan activités 2020 2021 et orientations 2021 2022

L'année 2020 a été très particulière. Ehouarn Auffret, Jacques Lidin et Yves Le Floc'h présentent le bilan d'activités 2020 2021 et au fur et à mesure des thèmes proposent ceux-ci au débat. La situation des adhésions et un rappel historique de celles-ci depuis la création de l'association est annexée au bilan.

Pierre Henry Delecourt a préparé un point sur les réalisations du groupe de travail « Musiques – exercices – logiciels et qualités » ainsi que les objectifs pour l'année à venir. Les orientations 2021 2022 sont également exposées à l'assemblée.

Les référents thématiques interviennent également en fonction des thèmes abordés.

Il est laissé une large place aux discussions et débats autour de ces présentations annexées à ce procès verbal qui sont soumis au vote de l'assemblée générale.

Votes : Le bilan d'activités 2020 2021 est validé et adopté à l'unanimité

Il en est de même des orientations 2021 2022 qui sont validées et adoptées à l'unanimité

3) Bilan financier 2020, cotisations et budget prévisionnel 2021

a) Bilan financier 2020

L'équipe qui s'occupe de la trésorerie de la Fédération : Brigitte Leguedard - trésorière adjointe, Frédéric Dimey - trésorier adjoint et Laurence Vaudour – trésorière, présentent le compte de résultat et le bilan comptable de l'association pour l'année 2020 ainsi que le rapport financier 2020 ci-annexé.

Vote sur l'ensemble de la gestion et du bilan financier :

Après présentation et débat, il y a vote :

- sur la gestion de l'association au titre de l'exercice arrêté au 31 décembre 2020,
- pour l'approbation des comptes de l'année 2020 tels qu'ils lui ont été présentés,
- pour donner quitus aux membres du bureau pour leur gestion de l'exercice 2020.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

b) Cotisations 2021

Les adhésions sont au 31 décembre 2020 de 232 adhérents.

Il est proposé :

- Considérant qu'il n'y a eu aucune activité pendant les 1^{er} et 2^e confinement,
- Au vu de l'activité très restreinte liée aux contraintes sanitaires entre les confinements et du fait de l'instauration de couvre-feux,
- Au vu de la reprise retardée liée au calendrier de déconfinement progressif
- Au vu de la perte de revenus pour l'ensemble des adhérents,

de valider par cette assemblée générale la décision provisoire du bureau qui, lors de ses réunions des 13 et 20 janvier 2021, a décidé, au vu de la disponibilité financière de la Fédération, que toutes les cotisations 2021 seraient gratuites pour les adhérents à jour de leur cotisation au 31/12/2020 et à tarif réduit pour les nouveaux adhérents.

Afin de respecter la liberté d'association, il reste toutefois possible que l'adhérent qui souhaite arrêter son adhésion en 2021 nous le signale.

Pour les nouveaux professionnels de Biodanza, titulaires ou en supervision, souhaitant rejoindre la Fédération Française des Professionnels de Biodanza en 2021 le montant de la cotisation est la suivante :

- **15 €** pour les membres actifs – titulaires (au lieu de 45 €)
- **5 €** pour les membres aspirants – en supervision ou ayant l'autorisation d'ouvrir à la reprise d'activités (au lieu de 30 €)
- **2 €** pour les membres sympathisants (titulaires non actifs en France, retraitée, malade, à l'étranger ...) souhaitant soutenir la Fédération Française des Professionnels de Biodanza (au lieu de 5 €),
- Pour l'association APB PACA nous proposons pour les nouvelles adhésions de membre en 2021 de cette association APB PACA à la Fédération pour :
 - les membres actifs **5 €** (au lieu de 15 €)
 - et les membres aspirants **2 €** (au lieu de 5 €)

Le montant des différentes cotisations fixées par le bureau est proposé à votre vote.

Il est rappelé que trois modalités de règlement sont possibles : par chèque à l'ordre de FFP Biodanza ; directement en ligne par carte bancaire via le lien proposé envoyé ou sur le site Internet ; par virement bancaire auprès de notre compte au Crédit Mutuel.

Vote : Le montant des différentes cotisations 2021 est mis au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité pour l'ensemble des cotisations.

c) Budget prévisionnel 2021

Pour réaliser les projets définis par les orientations 2021, la Fédération française doit se doter d'un budget prévisionnel 2021 ci-annexé.

Le bureau de la Fédération va donc puiser sur ses réserves financières et réduire ses dépenses au paiement de l'assurance, des frais de nom de domaine et de maintenance du site internet et des frais bancaires, en vous proposant le budget prévisionnel 2021, joint en annexe.

Il y aura également des dépenses liées au frais de soutien de redémarrage comme les actions communication. Le budget de 5 070 € - dons reçus mis en fonds dédiés pour la communication - sera complété, si besoin, par l'usage de la réserve financière de la Fédération.

La commission action sociale dispose de son côté d'un budget de 7567,11 € - dons reçus en fonds dédiés - qui pourra être mobilisé pour soutenir les professionnels qui présenteront des projets d'action sociale pour des publics spécifiques.

Vote : L'assemblée générale adopte le principe d'une gestion financière prudente compte tenu de la quasi absence de recettes en 2021. Les fonds dédiés pourront être mobilisés pour permettre un soutien aux adhérents pour le redémarrage des activités, notamment en soutien de la politique de communication et pour soutenir l'action sociale.

Le budget prévisionnel 2021 est adopté à l'unanimité par l'assemblée générale.

4) Election du bureau et mandat et signature pour la gestion de l'association et désignation de représentants spécifiques

Le 29 février 2020, l'assemblée générale de la Fédération Française des Professionnels de Biodanza avait élu : Ehouarn AUFFRET Président, Jacques LIDIN Secrétaire, Yves LE FLOC'H Secrétaire adjoint, Laurence VAUDOUR Trésorière, Brigitte LEGUEDARD Trésorière adjointe, Frédéric DIMEY Trésorier adjoint jusqu'à l'assemblée générale de ce jour, comme prévu par l'article 9 des statuts de l'association.

Il est demandé aux candidats de se déclarer. Tous les membres du bureau indiquent qu'ils se représentent sauf Laurence Vaudour, Trésorière, et un appel est lancé pour intégrer le bureau, notamment pour le suivi de la politique de communication de la Fédération et le poste de Trésorière. 2 personnes souhaitent entrer au bureau :

- Caroline DOUBLET comme Chargée de Communication – Vice Présidente
- Danièle OSSONCE sur le poste de Trésorière.

En conséquence de quoi, l'assemblée générale procède à l'élection du bureau de FFP Biodanza qui se compose des personnes suivantes avec indication de leurs fonctions :

- ✓ Ehouarn Auffret..... Président,
- ✓ Caroline Doublet Vice Présidente – Chargée de Communication
- ✓ Jacques Lidin..... Secrétaire,
- ✓ Yves Le Floch..... Secrétaire adjoint,
- ✓ Danièle Ossonce..... Trésorière,
- ✓ Frédéric Dimey..... Trésorier adjoint,
- ✓ Brigitte Leguedard..... Trésorière adjointe.

Pierre Henry Delecourt, présent à l'assemblée générale, adhérent aspirant indique qu'il peut aider le bureau sur des tâches liées au secrétariat.

Vote : Les candidats sont élus aux postes souhaités pour une durée allant jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée générale donne mandat et signature sur les comptes bancaires du Crédit Mutuel de Paris pour permettre une bonne gestion de l'association à Ehouarn Auffret, Danièle Ossonce, Frédéric Dimey et Brigitte Leguedard

Hervé Farcis est missionné par la Fédération pour poursuivre le projet d'enregistrement du métier de professeur de Biodanza en coordination avec le bureau.

Yves Daniel est missionné par la Fédération pour administrer le site internet de la Fédération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

5) Questions diverses (information)

a) Commission action sociale - CAS

La commission action sociale de la Fédération Française des Professionnels de Biodanza se compose depuis le 29 février 2020 de : Claire Grouffal, Frédérique Haas, Jacques Lidin, Jocelyne Caille et Laurence Vaudour. Evelyne Perraud et Hervé Farcis souhaitent rejoindre la CAS.

Il est préférable de connaître la Biodanza action sociale et/ou l'animation auprès d'un public spécifique pour candidater. Les personnes souhaitant intégrer la commission sont invitées à se faire connaître.

La commission action sociale de la Fédération Française des Professionnels de Biodanza se compose à partir de ce jour de :

- Claire Grouffal,
- Evelyne Perraud,
- Frédérique Haas,
- Hervé Farcis,
- Jacques Lidin,
- Jocelyne Caille
- & Laurence Vaudour.

Le bureau peut recevoir et étudier d'autres candidatures pour intégrer la commission durant l'année. Elles seront étudiées par la commission et validées en réunion de bureau.

b) Autres questions (sans vote)

Il n'y a pas eu d'autres questions.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions, l'assemblée générale est close à 13h30.

Le bureau remercie l'ensemble des adhérents, présents ou représentés, les invités à l'assemblée générale ordinaire pour leurs participations.

Nous remercions également tous ceux qui ont participé à son organisation.



Ehouarn Auffret
Président



Jacques Lidin
Secrétaire

FEDERATION FRANÇAISE DES PROFESSIONNELS DE BIODANZA -

ffp.biodanza@gmail.com

21 rue Saint Jacques 91410 DOURDAN

Adresse postale : chez Jacques Lidin, Secrétaire 16, rue de l'Orme Bat D Appt 274 75019 PARIS

Association déclarée sous le numéro **W 911000935**

SIREN : 819 617 150 Code APE 9499Z